Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260414-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2026
DELIBERATION
CM20260414

Le 9 avril 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 3 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.

Absents excusés : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.
Absent non excusé : 0
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : **Solène LE MOING**

Contrat d'association école privée Sainte Jeanne d'Arc

L'effectif de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2025-2026 au 1er septembre 2025 était de 81 enfants : 48 élèves en élémentaire, 33 élèves en maternelle.

Compte tenu du coût moyen des élèves scolarisés à l'école publique, il est proposé d'attribuer : 569.87€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 458.84€ pour les élèves de maternelle.

Soit pour l'année 2026 :

569.87x48	=	27 353.76€
1 458.84x33	=	48 141.66€
Total :		**75 495.42€**

Il est proposé au conseil municipal de valider les montants pour l'année 2026 : 569.87€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 458.84€ pour les élèves de maternelle et d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider les montants pour l'année 2026 : 569.87€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 458.84€ pour les élèves de maternelle.**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260414-DE

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.